

Conditions particulières

Organisateurs : RTL Belgium S.A.

Nom de l'action : Concours « 20.000 € de portes et châssis SCID » sur bel RTL

Durée de l'action : du 17/3/2025 au 21/3/2025

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

RTL permet à un auditeur de gagner un bon à valoir de maximum 20.000 € de fenêtres et/ou portes posées par SCID dans toute la Wallonie.

Les participants sont invités à s'inscrire en envoyant le mot MAISON par SMS au n° 6670 (chaque SMS envoyé et reçu est facturé 1€ par l'opérateur du participant, soit 2€ par inscription). Toute inscription est valable jusqu'à minuit le jour de l'envoi du SMS.

A chaque mise à l'antenne du jeu « 20.000 € de portes et châssis SCID », un participant inscrit sera tiré au sort via la « baguette magique » du logiciel HELIOS. Ce candidat est appelé en direct par bel RTL. Une question est posée à chaque participant qui passe sur antenne pour ce jeu. Les participants qui répondent correctement sont sélectionnés pour le tirage au sort du grand gagnant le vendredi 21/3/2025 vers 15h15.

La mise à l'antenne de ce jeu se fait 3 fois par jour du lundi au vendredi pendant la semaine du 17 au 21/3/2025 entre 5h00 et 15h30. bel RTL se réserve la possibilité de modifier ces horaires en fonction de ses programmes, de ses besoins ou réalités d'antenne.

Les participants sélectionnés devront impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir participer et prétendre obtenir un gain.

En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de participer et prétendre à remporter un gain. Le participant disqualifié peut s'inscrire à nouveau pour tenter sa chance.

Le vendredi 21/3, après les 3 rendez-vous jeu du jour, un tirage au sort aura lieu parmi les participants qualifiés après avoir répondu correctement à la question posée sur antenne durant la semaine. L'auditeur tiré au sort remportera le bon à valoir mis en jeu.

Le participant sélectionné pour ce grand prix devra impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir prétendre obtenir ce gain. En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de prétendre à remporter ce gros gain.

Spécificités éventuelles quant au présent concours :

Le présent concours est ouvert à toute personne majeure résidant en Belgique.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au concours par personne physique par jour.

Les gagnants du jeu autorisent la vérification de leur identité et transmettront une copie de leur carte d'identité aux équipes de RTL Belgium pour leur permettre la validation du gain.

Prix et validité du prix

Le grand prix unique à remporter en fin de semaine est un bon à valoir de 20.000 € maximum chez SCID. Nous parlons de 20.000 euros tva comprise MAXIMUM de fenêtres et/ou portes posées par SCID dans toute la Wallonie.

Ce gain est valable pour une seule réalisation (pas plusieurs chantiers) en rénovation ou en nouvelle construction.

Ce gain n'est pas valorisable ou échangeable à un tiers. La personne gagnante est la personne pour laquelle les travaux sont réalisés.

Si les choix du gagnant n'atteignent pas 20.000 euros, la différence n'est pas récupérable de quelque manière que ce soit.

Le gagnant est géré comme un client normal. Il y a donc une première visite de découverte réalisée par le responsable de SCID, Laurent Brasseur.

À la suite de cette visite est établi un devis comme pour tous les potentiels clients de SCID.

Une visite dans un des points de vente de SCID est organisée pour visualiser ce qui est prévu dans l'offre.

Le client signe le bon de commande pour marquer son accord sur l'aspect esthétique de ses choix mais le tout pour zéro euro.

8 à 12 semaines après la signature du bon de commande, la pose est organisée.

Le gagnant est traité comme un client de SCID et profite de tous les services et garanties.

À chaque étape du processus, les équipes de SCID réalisent un petit reportage photo.

L'échange des gains en cash n'est pas possible.

Informations relatives à la protection des données

RTL met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion du Jeu, et ayant pour base de licéité l'exécution du contrat. RTL est responsable du traitement des données à caractère personnel pouvant être collectées vous concernant. Le siège social de RTL se situe Avenue Jacques Georgin 2, à 1030 Bruxelles.

Les données à caractère personnel collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les données à caractère personnel collectées pourront être communiquées aux sous-traitants de RTL et le cas échéant aux autorités gouvernementales.

La fourniture de données à caractère personnel par la personne concernée conditionne la conclusion du contrat. Dans le cas où la personne concernée ne souhaite pas fournir de données à caractère personnel, elle ne pourra pas être valablement inscrite au concours.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à la portabilité des données, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email au préposé à la protection des données à l'adresse suivante : privacy@rtl.be

S'il estime, après avoir contacté RTL que ses droits à la protection des données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données (APD).

Disponibilité du règlement spécifique : Le règlement sera disponible sur le site internet de bel RTL www.belRTL.be. Le fait de participer au présent concours implique l'adhésion au présent règlement. Ce Règlement décrit les conditions particulières applicables au jeu-concours mieux décrit ci-dessus, il complète le Règlement général des jeux-concours.